



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 3 juin 2015

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H30 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, BOURDON Thierry, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, PRUNIER Patrick, PREVOST Eric, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Excusés : FARDOIT Jean, JANVIER Alain,

Secrétaire de séance : BOURCET Benoît

Pouvoirs : JANVIER Alain donne pouvoir à GLORIA Fabrice  
FARDOIT Jean donne pouvoir à HAYERE Michelle

### ORDRE DU JOUR

#### Réclamations assainissement

Le règlement d'assainissement indique que les particuliers peuvent faire des réclamations sur leur facturation d'assainissement en apportant les justificatifs. Il est alors possible de réduire cette consommation à la moyenne des 3 dernières années.

Deux réclamations nous sont parvenues dans ce sens.

- Suite à une importante fuite d'eau après compteur, décelée au moment de la facturation de l'eau potable, un habitant de la commune a vu sa consommation annuelle d'eau excéder les 1 000 m<sup>3</sup>. En effet, la fuite étant à proximité du puits, l'eau s'écoulait directement dans celui-ci ne laissant rien apparaître.

La moyenne triennale de consommation de cet administré est de 53m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réduire la consommation à 53m<sup>3</sup> pour la facturation allant d'avril 2014 à mars 2015.

- De même, une canalisation usée a fissuré après compteur. L'emplacement de la fuite n'a pas permis de découvrir rapidement la fuite. La consommation sur les trois dernières années est de 37m<sup>3</sup> alors que celle pour la facturation 2015 est de 102m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réduire la consommation à 37m<sup>3</sup> pour la facturation allant d'avril 2014 à mars 2015.

#### Devis accessibilité mairie

Des crédits ont été ouverts sur le budget 2015 pour la mise en conformité de l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite.

Des travaux de maçonnerie pour la mise en place d'une rampe pour le secrétariat et d'une autre rampe pour la salle de conseil ainsi que des remplacements et modifications d'huisseries sont à prévoir. L'accès au secrétariat serait aussi à modifier en élargissant et déplaçant l'emplacement de la porte.

Mme Hayère s'interroge sur la cour qui permet l'accès au secrétariat et l'empiètement de la rampe sur celle-ci. M. Gloria va se rapprocher de M. Thibault, riverain et co-propriétaire de cette cour. M. Prunier s'interroge sur le bateau du trottoir pour accéder à la rampe. Cela sera vu avec le maçon au moment des travaux. Le trottoirs est déjà abaissé mais l'est-il suffisamment ?

Six devis de maçonnerie ont été sollicités et seulement deux nous sont parvenus :  
- LEFEVRE Bernard : 4 102.90 euros HT soit 4 923.48 euros TTC  
- SAILLANT Maxime : 6 576.44 euros HT soit 7 891.73 euros TTC

Pour les huisseries, trois devis ont été demandés et nous avons eu deux réponses :  
- SMA : 4 565.00 euros HT soit 5 478.00 euros TTC  
- TRIOREAU Richard : 4 425.00 euros HT soit 5 310.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de M. Bernard LEFEVRE pour les travaux de maçonnerie de la mise en conformité de l'accessibilité de la mairie pour un montant de 4 102.90 euros Ht soit 4 923.48 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la SARL Richard TRIOREAU pour la modification et le remplacement de portes pour l'accès au secrétariat pour un montant de 4 425.00 euros HT soit 5 310.00 euros TTC.

### **Convention Se61 – effacement des réseaux**

M. le Maire indique que les travaux d'effacement de réseaux de la grande rue avancent convenablement. Le Syndicat de l'énergie de l'Orne qui est à l'origine de ces travaux s'occupe de toute la partie génie civil. Reste à la charge de la commune, tout ce qui concerne l'éclairage public et une partie de l'effacement du réseau de télécommunications. Concernant l'éclairage public, des modifications sont à envisager (suppression et remplacement de certains candélabres, ajout de nouveaux candélabres).

Le Se 61 propose quatre conventions pour le génie civil (éclairage public et télécommunication) concernant la grande rue du numéro 1 au numéro 23, la place St Laurent, la rue de la Poste et la route D32 pour un montant total de 32 767.85 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer les conventions proposées par le Se61.

Concernant précisément l'éclairage public, une fois le génie civil réalisé, il reste encore, à la charge de la commune, le câblage, les coffrets, la modification sur une armoire place St Laurent, la dépose et repose d'un luminaire existant de la place St Laurent à la rue de la Poste. De façon optionnelle, on peut ajouter le remplacement d'un lampadaire rue de la Forge, un nouveau candélabre rue de la Poste et la mise en place de deux double-crosses place St Laurent. Deux entreprises ont été sollicitées pour les devis : Vigilec qui réalise les travaux pour le Se61 et Citéos qui fait la maintenance de l'éclairage public de la commune

Pour la partie câblage, coffrets, modification sur l'armoire place St Laurent, dépose et repose d'un luminaire existant de la place St Laurent à la rue de la Poste :

- Vigilec : 10 588.40 euros HT soit 12 706.08 euros TTC  
- Citéos : 10 894.80 euros HT soit 13 073.76 euros TTC

Pour la partie optionnelle : remplacement d'un lampadaire rue de la Forge, un nouveau candélabre rue de la Poste et la mise en place de deux double-crosses place St Laurent :

rue de la Forge	citeos	1 250,00 €	1 500,00 €
	vigilec	767,00 €	920,40 €
candélabre rue de la Poste	citeos	1 600,00 €	1 920,00 €
	vigilec	1 285,00 €	1 542,00 €
double crose place St Laurent	citeos	4 400,00 €	5 280,00 €
	vigilec	3 750,00 €	4 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les offres de l'entreprise Vigilec pour la fourniture d'un lampadaire rue de la Forge, d'un nouveau candélabre rue de la Poste et de la mise en place de deux double-crosses place St Laurent pour un montant total de 5 802.00 euros HT soit 6 962.40 euros TTC.

### **Broyeur d'accotement**

Lors du vote du budget, il avait été décidé d'acquérir un broyeur d'accotement afin d'obtenir de l'autonomie dans le broyage de chemin et de la station d'épuration.

Mme Hayère ne trouve pas normal que la commune investisse pour réaliser des travaux qui incombent au Conseil Départemental.

M. Castel indique que c'est aussi pour nettoyer les chemins communaux. Ceci supprimera l'intervention d'une entreprise pour le premier passage de fauchage.

M. Gloria s'interroge sur la capacité du tracteur à mener cet outil, ainsi que le coût de son entretien.

M. Castel fait remarquer que le broyeur fait 1.20m de large et ne pèse que 380 kg.

M. Michel rajoute que les agents communaux sont habilités mener le tracteur avec le broyeur.

M. Hayère a remarqué en effet, que les bords de route n'étaient pas fauchés entièrement et que cela ne reflète pas une belle image.

M. Michel rappelle que le Conseil Départemental passe tardivement et cela engendre des dangers quant à la visibilité pour les automobilistes.

M. Gloria revient aussi sur le fait que l'entretien de la station d'épuration est aussi réalisé par une entreprise, des économies seront faites sur ce point aussi.

Trois devis ont été sollicités dans trois concessions agricoles :

- Ets Morineau : 4 500 euros HT soit 5 400 euros TTC
- Socagri : 5 600 euros HT soit 6 720 euros TTC
- Groupe Lecoq : 6 900 euros HT soit 8 280 euros TTC

Le matériel proposé par le groupe Lecoq est plus large et plus lourd. Leur gamme ne convient donc pas à notre demande. Les outils proposés par la Socagri et les établissements Morineau sont comparables. La différence de prix provient de la marque du matériel. Le fonctionnement est identique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis des établissements Morineau pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour un montant de 4 500 euros HT soit 5 400 euros TTC.

Le montant de cet investissement étant supérieur au prévisionnel, une décision modificative de 1 400 euros sera prise.

### **Encaissement de caution**

Lors de la location de la salle des fêtes, un chèque de caution de 500 euros est demandé. Suite à un problème de dégradations de la salle des fêtes lors d'une location, il convient de prendre une délibération autorisant l'encaissement des chèques de caution en cas de dégâts lors d'une location. Dans ce cas, un certificat administratif sera demandé par le Trésor public pour relater le problème et justifier l'encaissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement de chèque de caution lorsque des dégâts sont à déplorer lors d'une location de la salle des fêtes.

### **Divers**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la naissance de deux bébés cygnes. Par contre, un seul reste vivant. En effet, le cygne de l'année dernière en a tué un.

Nous cherchons une personne qui aurait un étang pour pouvoir accueillir le cygne qui a un an.

M. le Maire relate son rendez-vous avec Mme Klymko, conseillère départementale nouvellement élue. Il lui a fait part des dossiers en cours sur notre commune : gymnase, station d'épuration, terrain multisports, site de la Briquetterie.

En parlant de la station d'épuration, M. le Maire indique avoir rencontré M. le Sous-préfet au sujet de ce dossier.

## Questions diverses

Mme Hauville donne l'ordre du jour de la prochaine commission sports de la CDC.

Elle souhaite connaître les raisons du marquage au sol route de Courtomer ainsi que l'explication du trou dans le trottoir sur cette même rue.

M. Michel lui répond que les points jaunes correspondent au repérage des plaques en fonte. L'ouverture dans le trottoir quant à elle est la cause du réseau bouché. Les agents communaux sont intervenus pour le déboucher par cette ouverture.

M. Prunier constate l'absence de commission scolaire depuis un certain temps.

M. Bourdon fait part de la demande d'un administré sollicitant l'entretien d'un chemin communal par l'apport de cailloux.

M. Castel se charge de faire intervenir les agents communaux.

M. Bourcet a eu des remarques de la part d'habitants de la commune par rapport à la présence des pigeons, surtout quand ceux-ci s'introduisent dans les habitations.

M. Prévost a assisté à la dernière réunion préparatoire à la Fête des Potiers. Perce-Neige va réaliser une banderole de 3m x 2m pour annoncer la Fête des Potiers. Il est demandé à la municipalité l'autorisation d'installer cette banderole aux abords de la mare. Accord verbal en est donné.

M. Prévost regrette que la déviation mise en place pendant les travaux de la grande rue ne soit pas plus respectée. De nombreux camions, souvent étrangers mais aussi quelques français, empruntent la rue de la butte voire même la rue de la Gaularderie et se retrouvent coincés.

Mme Hayère insiste sur le fait que la déviation à l'intérieur de la commune n'est pas assez explicite pour l'interdiction aux poids lourds.

Mme Hayère fait passer une maquette du prochain bulletin municipal. Il reste quelques articles à rédiger et à finaliser la mise en page. La diffusion ne se fera que fin juin début juillet.

Mme Hauville revient, à la vue du bulletin, sur une demande de M. Bourdon, de la compagnie de théâtre, sollicitant un logement pour les artistes qui interviendront pendant la douzaine théâtrale du mois d'août.

La commune n'a pas de solution à apporter à cette demande.

M. Bourcet explique avoir discuté avec le propriétaire du Cheval Blanc et indique que des animations seront mises en place : concerts, café-littéraire, vernissage...

Prochaine séance le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Levée de séance à 22h30.